

Mesdames, Messieurs,

Voilà quatre mois et demi que j'exerce les fonctions de président du Conseil national et que j'ai donc l'honneur et l'avantage de contempler tous les matins dans le miroir de ma salle de bains les traits du premier citoyen du pays. Mais il y a le protocole, et il y a la réalité. Il est vrai que du siège que j'occupe désormais au Conseil national – un siège aussi richement sculpté qu'il est inconfortable... – j'ai la rare satisfaction de surplomber mes 199 collègues députés. Il est vrai aussi que je dispose au Palais du Parlement d'un bureau qui jouit d'une vue imprenable sur les Alpes et sur l'Aar – même s'il y aurait à redire sur le mobilier et la décoration, sinon poussiéreux, du moins d'un autre âge. Et n'oublions pas que pendant un an, j'ai le privilège de pouvoir me déplacer en voiture officielle, avec chauffeur, s'il vous plaît. Mais pour le protocole et les avantages qui s'attachent à la fonction, c'est à peu près tout, et c'est très bien comme ça. Car selon la conception suisse de la démocratie, caractérisée notamment par le parlement de milice, il serait indécent que le président du Conseil national prétende jouer dans la cour des grands de ce monde. Et moi-même, je souhaite moins être président que premier citoyen, ce qui suppose notamment que je n'oublie pas de garder les pieds sur terre.

Pour en revenir d'ailleurs brièvement à cette appellation de « premier citoyen de Suisse », vous le savez sans doute, elle tire son origine de ce que le Parlement élit et contrôle le gouvernement, ce qui a amené à conférer à son président ce titre flatteur de « premier citoyen ». Evidemment, la réalité est un peu différente, et fait apparaître pour le moins relative l'aura qui est censée entourer le « premier citoyen du pays ». Regardez la presse : elle rapporte pieusement le moindre propos du premier

conseiller fédéral venu, mais lorsque c'est le président du Conseil national qui s'exprime, c'est tout juste si elle tend l'oreille...

Président ! Un titre quelque peu démonétisé. J'imagine que tel ou tel d'entre vous est, a été ou sera lui aussi président de quelque chose. Malgré ou peut-être à cause de la tradition républicaine de la Suisse, il faut bien constater qu'associations, communes, comités organisateurs, que sais-je, tous ont leur président, même si je relève au passage que le titre est souvent porté sans prétention. Bref, des présidents, la Suisse pourrait presque en exporter... Si l'on considère que certains qualifient volontiers la Suisse de pays de pions ou de donneurs de leçons, peut-être tenons-nous un début d'explication. Oui, les présidents jouent en réalité le rôle du pion qui surveille la cour de l'école, ceux qui veillent à la bonne marche du système, qui arbitrent, qui s'assurent, parfois avec maniaquerie, que les règles sont respectées. Ceux à qui il arrive de taper du poing sur la table, mais qui en fait sont tributaires de la bonne volonté de ceux à qui ils doivent leur position prééminente. Et en fait, oui, que suis-je sinon une sorte de pion, de surveillant général de l'Assemblée fédérale et de la Confédération ?

C'est en tout cas souvent le sentiment que j'éprouve pendant les sessions lorsque, confortablement calé dans mon inconfortable fauteuil de président, je préside. Pion de collège, pour ne pas dire surveillant d'école maternelle. Dans la salle on bavarde, on mange des pommes, on passe des coups de fil, on épluche le journal, bref, on fait tout le contraire de ce qu'on serait en droit d'attendre d'un élu du peuple. Et c'est à moi de rappeler les enfants à l'ordre, en espérant, parfois vainement, que l'on voudra bien accorder une oreille attentive au pauvre hère qui s'agite à la tribune. Car pour ce qui est d'écouter et de travailler, disons-le, le comportement dans l'hémicycle

évoque irrésistiblement celui d'une classe dissipée... Un sentiment que renforce encore la présence, toujours comme à l'école, d'élèves modèles, mais aussi de cancre qui, s'ils ne lèvent plus le doigt pour demander la permission d'aller faire pipi, ne savent jamais si leur temps de parole est de cinq ou de dix minutes et s'ils ne pourraient pas, malgré tout, quand même, exceptionnellement et pour une fois... J'écoute les doléances de chacun, et à chacun je fais une réponse de président. Vous le voyez, ma situation n'est pas très différente de celle de n'importe quel autre président, sinon de n'importe quel pion de collègue : il s'agit d'arbitrer, de discipliner, d'organiser, de conseiller, de consoler, parfois même de décider. D'ailleurs, à chaque fois que le système de vote électronique affiche un nombre égal de points verts et de points rouges et qu'apparaît la mention « voix prépondérante du président », le petit frisson que j'éprouve me rappelle que je vis l'un des grands moments de mon existence de président.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, n'allez pas croire que je me moque de mes fonctions ou que je regrette de les avoir acceptées. En aucune façon : d'une part, j'y prends plaisir – après tout, je leur dois le privilège, rare probablement pour un Bâlois, de pouvoir m'exprimer devant vous aujourd'hui – , mais je n'ignore pas qu'un président, comme d'ailleurs notre pion de collègue, joue un rôle particulièrement important. D'ailleurs c'est bien simple : sans président, qu'est-ce qui marcherait ? Ce n'est pas à vous que j'apprendrai l'importance de l'éducation et de l'enseignement et donc du surveillant auquel j'aime à me comparer, mais combien d'institutions bénévoles ou à caractère « de milice », comme on dit – institutions dont je salue au passage l'utilité pour notre pays – pourraient-elles fonctionner sans président ? Et c'est éminemment vrai du parlement fédéral, qui a besoin lui aussi d'une « main organisatrice », une main qui, et je le vis comme un honneur, se trouve cette année

être la mienne. Le parlement est l'une des pierres angulaires de la démocratie, et je suis fier de pouvoir contribuer à son bon fonctionnement : dans cet esprit, il m'est indifférent que les propos du président de la Confédération ou d'un simple conseiller fédéral recueillent un écho médiatique supérieur aux miens. J'incarne pour un an l'institution parlementaire et je lui donne un visage. Et, si vous le permettez, je m'en autoriserai pour tordre le coup à certains lieux communs qui resurgissent à chaque fois qu'il est question de notre système parlementaire.

D'abord, l'« efficacité », ou, pour parler moderne, l'« efficience » de l'institution. La notion a évidemment son utilité en économie et parfois aussi en politique. Mais si ceux qui exigent un parlement « efficient » entendent par là un parlement qui vote un maximum de lois dans un minimum de temps, c'est-à-dire avec le moins de débats possible, alors ceux là, qu'ils soient politiques, journalistes ou simples citoyens, n'ont rien compris au fonctionnement de la démocratie parlementaire. Car le parlement, comme l'indique d'ailleurs l'étymologie du mot, c'est d'abord le lieu où l'on parle, où l'on parle longtemps, et où l'on parle de tout, quelque singulières que puissent du reste sembler certaines opinions ou revendications. Le parlement est par définition saisi de tous les problèmes, grands et petits, précisément parce qu'il représente tous les citoyens et qu'il lui appartient d'examiner toutes leurs préoccupations et d'en débattre.

Par sa nature même, un parlement est une arène où chacun lutte pour imposer ses idées, navette après navette entre les Chambres, où chaque divergence a valeur d'enjeu, quitte le cas échéant à renvoyer un projet au Conseil fédéral, car c'est là le seul moyen de parvenir à des décisions ralliant suffisamment de suffrages et jouissant de la légitimité démocratique. Cela n'empêche pas d'ailleurs de remettre en

cause, pour l'amender, le fonctionnement de l'institution, ni de regarder à la dépense, même si notre parlement est comparativement l'un de ceux qui reviennent le moins cher. Et cela ne nous empêche pas non plus d'avoir une obligation de résultats... Encore que si je considère rétrospectivement les textes que nous avons votés à la session de printemps, je crois pouvoir affirmer que ces résultats sont au rendez-vous. Mais, encore une fois, un parlement dont la seule préoccupation serait d'être « efficient » n'aurait pas sa place dans une démocratie vivace.

Autre tarte à la crème du moment : la « polarisation » du parlement, terme d'ailleurs toujours connoté négativement. Mesdames et Messieurs, soyons sérieux : le parlement n'est-il pas voué par définition à la polarisation politique ? Si au Conseil fédéral prévaut le principe de la collégialité, comment voulez-vous que celui-ci s'applique au parlement, lieu d'échange, lieu de débat, mais aussi lieu de confrontation des idées, voire, si les enjeux sont à la hauteur, lieu de polémique ? Et puis, il ne faut pas exagérer non plus : nos moeurs parlementaires restent policées si on les compare avec celles de certains de nos voisins. Non d'ailleurs que je souhaite voir importés chez nous les huées de la Chambre des communes britannique, les propos cinglants échangés au Bundestag allemand ou encore les prises à partie viriles dont sont coutumiers nos collègues parlementaires transalpins. Mais en aucun cas le parlement ne saurait être assimilé à un groupe d'entraide où « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil » et où l'on se préoccuperait exclusivement de son karma. On trouve représentées au parlement les idées et les intérêts les plus divers, et tous luttent pour s'imposer : c'est donc forcément la bagarre. J'observe au demeurant que la situation est loin d'être devenue aussi conflictuelle qu'une certaine presse croit devoir le dire.

Il est certes incontestable que le paysage politique s'est modifié. Mais, en tant que socialiste, je puis vous affirmer que ce n'est pas d'aujourd'hui que ma famille est l'objet des attaques les plus virulentes. Actuellement, le PS et l'UDC se regardent en chiens de faïence, mais – et c'est nouveau – les partis dits bourgeois ne votent plus comme un seul homme, au point que les majorités sont désormais fluctuantes, avantageant tour à tour l'un et l'autre camps. Mais faut-il vraiment le déplorer ? Dans un système comme le nôtre, sans majorité gouvernementale claire ni véritable opposition, cette situation inédite, qui laisse une chance de l'emporter à qui aura le mieux su convaincre, n'est-elle pas de nature à mettre un peu de piquant dans la vie politique ? D'autant que les électeurs, s'il ne devaient pas juger cette évolution à leur goût, peuvent toujours changer la donne – car c'est le Peuple qui est souverain, pas nous. Mais parler de situation de blocage, non, je m'y refuse.

Comme l'écrivait le professeur Jean-François Aubert dans l'ouvrage commémoratif qui avait été publié en 1998 à l'occasion du cent-cinquantième de l'Assemblée fédérale : « Notre parlement est bien vivant, mais il est en réparation. Il est en réparation constante, un peu comme ces églises qu'on ne voit qu'entourées de palissades et d'échafaudages .» Ancien conseiller national, ancien conseiller aux Etats, il savait de quoi il parlait, et je ne puis que confirmer son analyse : notre parlement change, évolue, s'adapte à un monde qui lui-même se transforme sans fin, sans toutefois rien céder sur ce qui constitue sa raison d'être, qui est de permettre la confrontation des idées, condition nécessaire de la vitalité démocratique. Et notre parlement, comme d'ailleurs toute assemblée humaine, a besoin d'un capitaine. Ce capitaine, Mesdames et Messieurs, qui fait ce qu'il peut mais qui le fait avec plaisir, qui par conviction défend et cherche à promouvoir l'idée parlementaire, ce capitaine qui porte le titre de président, vous l'avez aujourd'hui devant vous.

Genève, le 19 avril 2006

Claude Janiak,
président du Conseil national